

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Février 2025

Référence
2025_06

Objet de la délibération
Signature d'un contrat de service avec ATN pour l'entretien technique annuel du système détection intrusion

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation
21/02/2025

Date d'affichage
21/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance :

Absent(s) ayant donné procuration :

Absent(s) : Absent(s) ayant donné procuration : M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas à M. CHANDAT David

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. CHANDAT David

Objet de la délibération : Signature d'un contrat de service avec ATN pour l'entretien technique annuel du système détection intrusion

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en place du nouveau système détection intrusion dans la mairie et le hangar communal,

La société ATN propose au conseil municipal d'Argenvières la signature d'un Contrat de service pour ses équipements

Après avoir procédé à lecture du contrat proposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à procéder à la signature du contrat de service avec la société ATN. Il accepte les termes définis dans les 7 articles afin d'assurer l'entretien annuel du matériel de détection intrusion mis en place. Le coût annuel de 181.68 € HT sera actualisé chaque année de renouvellement du contrat en fonction de l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre N-1.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 3 Mars 2025

La Maire
Francine MENARD

Le Secrétaire de séance
M. CHANDAT David

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 04/03/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 04/03/2025

